

# **□ Eau: Annulation des factures impayées des usagers de l'ancienne régie des eaux et assainissement.**

L'ACTUALITE

□□□□□□ □□□□□□, Président du Grand Sud Caraïbe, informe les usagers de l'ancienne régie des eaux et assainissement de l'annulation de toutes les factures impayées relatives à la consommation "eau et assainissement" des particuliers.

## COMMUNIQUÉ



# Annulation des factures impayées des usagers de l'ancienne régie des eaux et assainissement.

**Thierry ABELLI**, Président de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe, informe les usagers des communes de Capesterre, Terre de Haut, Terre de Bas, Gourbeyre, Basse Terre, Saint Claude et Baillif, de **l'annulation de toutes les factures impayées relatives à la consommation « eau et assainissement » des particuliers pour un montant de 13,16 M€.**

Pour rappel, entre 2020 et 2023, des factures prescrites ou admises en non-valeur avaient déjà été annulées pour un montant de de 16,59 M€, engagement qu'il avait pris en décembre 2021.

Cette nouvelle décision prise en lien avec les services de l'Etat s'explique par la fragilité sociale du territoire, les irrégularités relevées dans la facturation, les délais de traitements des réclamations incompatibles avec ceux imposés par la liquidation des budgets eau et assainissement, par les mesures prises pour contenir le déficit et enfin par la nécessité de rendre plus lisible l'action du SMGEAG en supprimant la double facturation (CAGSC/SMGEAG) qui aujourd'hui trouble les abonnés.

Ainsi, depuis 2020, ce seront donc **29,75 M€** de factures d'eau et d'assainissement qui auront été annulées pour les usagers (personnes physiques) de ces 7 communes du sud basse Terre.

Au vu de cet effort considérable et sans précédent en leur faveur, Thierry ABELLI invite les usagers de l'eau de ces territoires **à désormais payer** les factures qui seront émises par le **SMGEAG**, et cela, **sur la base des volumes réellement consommés.**

A l'issue de ces annulations, ne resteront dans les comptes de la CAGSC que les factures des entreprises et des administrations qu'il invite à se rapprocher du comptable public pour la mise en place d'un échéancier.

Enfin, Thierry ABELLI remercie les associations d'usagers pour leur collaboration et la patience dont elles ont su faire preuve.



Thierry ABELLI  
Président de la CAGSC





**En image**